Sottises

Autor(en): **Cornuz, Jeanlouis**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1975)**

Heft 320

PDF erstellt am: **23.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1028654

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Sottises

Ici même, la semaine passée, je déplorais l'entêtement, le caractère buté — tranchons — le mot : la sottise de certaines attitudes, qui suscitent, qui nourrissent, qui dans une certaine mesure justifient la contestation, les réactions extrêmes (dans l'autre sens), et qui contribuent en dernière analyse à ruiner les valeurs qu'on prétendait défendre. De cela, deux exemples :

On se souvient des « comités de soldats » de l'an passé et du journal qu'ils éditaient. Parmi les « éditeurs responsables » (puisque les recrues intéressées n'ont souvent pas vingt ans et ne peuvent endosser la responsabilité — il y aurait beaucoup à dire sur un système qui trouve un garçon de dix-neuf ans mûr pour le service armé, mais non pas pour l'exercice des prérogatives de citoyen), un homme que je ne connais pas : Pélichet; et un homme que je connais et que nous connaissons : Cherpillod. Une instruction a été ouverte contre eux; un procès leur a été intenté, en vertu de l'article 276 du CP, ch. 1 et 2 — ce dernier paragraphe visant les « complots » et la « mutinerie ».

Je ne juge pas du bien-fondé de l'accusation 1. pensant qu'il faut éviter autant que faire se peut de prendre parti à propos d'une affaire « sub judice »; 2. n'ayant pas eu entre les mains les textes incriminés; et 3. n'étant pas juriste.

De petites habiletés

Toutefois ceci : le procès se déroulera du 18 au 20 août, c'est-à-dire pendant les « vacances judiciaires » traditionnelles et pendant les vacances d'un grand nombre d'intéressés, amis des accusés, étudiants, etc. On peut penser que c'est afin d'éviter de possibles réactions, de « faire la chose en douce », d'escamoter le procès — ou bien est-ce que je tombe dans un excès de suspicion ? Mais de telles petites habiletés — ou une telle inadvertance, à supposer que le choix de la date soit dû au hasard — sont insanes : d'une part parce qu'elles échouent forcément (il y aura à ce moment-là à Lausanne une école de recrues sanitaires, dont on peut penser qu'elle risque de s'intéresser au procès); et d'autre part parce qu'on invite à la contestation, parce qu'on fait tout pour donner l'impression, peut-être fausse, qu'on veut régler le cas dans le secret.

Second exemple : de nouveau, j'ai été amené à appuyer la demande de l'un de mes élèves, qui désirait faire son service non armé, dans une école sanitaire. Nullement contestataires, le garçon; chrétien convaincu, m'invitant dans ses travaux à « accepter l'amour de Jésus-Christ » (et je n'ai rien « contre » !), etc.

Averti par l'expérience, j'ai prié un autre de ses maîtres, haut officier de notre armée, de bien vouloir contresigner l'attestation que j'avais rédigée. Celui-ci, homme libéral dans le meilleur sens du terme, a accepté. Demande néanmoins refusée : il paraît qu'on estime essentiel pour une recrue sanitaire de porter l'arme... Il était un « idéaliste » qui réfléchirait... etc. !

Là encore, une seule explication : la *sottise* de ceux qui se raidissent dans une telle attitude.

J. C.

La parole aux travailleurs étrangers

Répondre aux manœuvres xénophobes, aujourd'hui centrées sur une tentative de division des travailleurs (quatrième initiative lancée par Valentin Oehen et ses troupes), c'est d'abord connaître les véritables aspirations de ces étrangers au nom desquels on parle très souvent sans les avoir écoutés au préalable.

L'occasion est propice de laisser la parole aux travailleurs émigrés après les récents congrès des Colonies libres italiennes (Neuchâtel) et de l'Association des travailleurs émigrés espagnols en Suisse (ATEES). Les programmes élaborés et proclamés à ces occasions sont évidemment significatifs d'abord du degré d'insertion des groupements en question dans le système politique helvétique. Ainsi les Colonies libres, marquées par leur rapprochement avec les syndicats suisses font-elles une large part à la participation de leurs adhérents à la vie publique cantonale et fédérale. Mais plus largement, les revendications convergent, et l'examen attentif de leur contenu doit permettre d'ébaucher un contenu pratique à la solidarité nécessaire entre Suisses et étrangers travaillant dans notre pays.

A titre d'exemple donc, quelques points de la résolution votée par les délégués de l'ATEES à Genève :

1. Le cadre général des revendications : une situation particulièrement grave.

« En tant qu'émigrés nous nous trouvons discriminés par les mesures de l'OFIAMT, en tant qu'émigrés espagnols la situation de chômage généralisé en Espagne (plus d'un demi-million de chômeurs reconnus) et les mesures prises par le gouvernement espagnol quant à l'assurance chômage pour les émigrants qui retournent chez eux, rendent notre situation en cas de retour forcé insoutenable. »

Le congrès exige donc une assurance-chômage suffisante en cas de retour au pays, la défense du poste de travail et l'assurance-chômage en Suisse et l'arrêt de « toutes les mesures discriminatoires».

2. Lutter à l'intérieur des syndicats suisses.

« Le congrès propose à tous les émigrants, et particulièrement aux membres de l'ATEES, une plus ample participation à l'intérieur du syndicat pour permettre le passage d'un syndicat exclusivement négociateur à un syndicat de lutte qui se renforcera quantitativement en défendant avec des contenus de classe les droits du monde du travail ».

3. Face à la xénophobie.

Le congrès constate que la xénophobie se manifeste à la fois dans des mesures légales de caractère social et dans la multiplication des initiatives